

DÉPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2022

Liste des délibérations examinées affichée le 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
BUDGET PRINCIPAL VILLE

Délibération : 10.2022.141

Transmis en préfecture le : 13/10/2022

## **RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

L'inflation en hausse affectant les achats de la ville, une augmentation du gaz et de l'électricité et des revalorisations salariales décidée par l'État pour faire face au contexte inflationniste représentant un coût non négligeable, contraignent la municipalité à proposer cette décision modificative n°2 qui s'équilibre à 890 000 € en fonctionnement et à - 1 262 100,00 € en investissement.

En effet, ce contexte tendu, qui se traduit par une hausse de la section de fonctionnement, a amené la municipalité à s'adapter et à réfléchir à des arbitrages. La prise en compte de ces aléas et la rationalisation qui en découle ont conduit à des renoncements ou décalages dans le temps de certains projets mais aussi à prendre la décision de réaliser des économies d'énergie durables. Comme de baisser la température dans tous nos bâtiments administratifs, sportifs, scolaires... Une réflexion sur l'éclairage public est également engagée dans ce cadre-ci. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera aussi révisé au fil des exercices à venir.

Cette décision modificative ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

## **FONCTIONNEMENT**

### **RECETTES**

- Chapitre 013 « Atténuations de charges » : + 126 000 €

Remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée ...)

- Chapitre 70 « Produits des services » : - 22 650 €

Ajustements des recettes diverses prévues au BP 2022.

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : + 53 820 €

Les prévisions de recettes fiscales sont complétées notamment suite aux informations reçues des services de l'État.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations reçues » : + 662 550 €

La Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement les Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) par le versement aux gestionnaires d'une aide au fonctionnement : la PSU (Prestation de service unique) et elle soutient aussi les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans (PSE). Ces recettes attendues pour l'année 2022 sont inscrites dans cette décision modificative conformément au principe de comptabilité d'exercice : les produits et les charges engendrés par l'activité sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel les faits générateurs desdits produits et charges ont été constatés, la date d'encaissement ou de décaissement des fonds n'étant pas prise en compte.

Il est aussi prévu divers ajustements sur des subventions attendues, notamment au niveau ressources humaines (postes subventionnés).

- Chapitre 75 « Produits de gestion courante » : + 1 400 €
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : + 66 200 €

Régularisation de charges rattachées notamment.

- Chapitre 78 « Reprise sur provisions » : + 1 280 €
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de section à section » : + 1 400 €

### **DÉPENSES**

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : + 402 790 €

Fluide (gaz et électricité) : + 600 000 .€

Ajustements des dépenses tous secteurs : - 197 210 € (dont transfert en section d'investissement : 21 000 € pour la vidéoprotection)

- Chapitre 012 « charges de personnels » : + 475 000 €

Hausses réglementaires : + 249 450 € (indemnité Inflation, hausse SMIC à 2,65 % au 1<sup>er</sup> mai 2022 et à 2,01 % au 1<sup>er</sup> août 2022, revalorisation du point d'indice à 4,85 € au 1<sup>er</sup> juillet).

Virement du chapitre 65 (écritures comptables) : + 87 000 €

Ajustements : + 123 740 € (remplacements arrêts maladie, heures supplémentaires)

Il convient de noter que des recettes (à hauteur de 150 000 €) viennent compenser cette hausse, il s'agit notamment des remboursements de sécurité sociale, de subventions complémentaires sur des postes (politique de la Ville, conseiller numérique).

Le charges de personnels nettes s'élèvent à 12 214 750 € (y compris les charges de personnels du budget annexe de la mouche).

- Chapitre 014 « atténuation de produits » : + 24 430 €

Le montant du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) avait été reconduit au BP 2022 à l'identique à 2021, soit 240 000 €, il s'élèvera finalement à 264 430 €.

- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : -14 300 €

Ajustements des prévisions budgétaires, virement au chapitre 012 (écritures comptables) : -86 000 €

Subvention d'équilibre au budget annexe de la Mouche : + 5 000 € (complément)

Subvention d'équilibre au budget annexe du CCAS + 1 600 € (complément)

Subvention d'équilibre au budget de la résidence autonomie le Colombier : + 65 100 € (complément)

- Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » : +2 080 €

Provision budgétée pour faire face à une incertitude de recouvrement de certaines recettes.

## INVESTISSEMENT

### RECETTES

- Chapitre 024 « Produit de cessions d'immobilisations » : -49 000 €  
(ajustement)
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » : 329 500 €

Hausse du montant des subventions d'investissement auxquelles la ville peut prétendre du fait des projets d'investissements. Il s'agit entre autres de la subvention de la métropole pour les travaux de réaménagement du centre social des Barolles (204 940 €), de la CAF pour des travaux dans les structures d'accueil enfance (91 470 €), de l'État pour les travaux de rénovation des chaufferies à l'école Bergier (DSIL : 72 330 €) ...

- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : -1 542 532 €

L'emprunt d'équilibre de la section d'investissement prévu au budget primitif est supprimé.

### DÉPENSES

Dépenses d'équipement et subventions versées : -1 298 660,00 €

Ce montant comprend des ajustements sur les travaux, les achats de mobilier et les subventions d'équipement versées sur diverses opérations votées.

Opération 218, vidéoprotection : + 21 000 € (transfert du fonctionnement)  
Opération 210, réserves foncières : - 20 000 € ajustements des crédits prévus)  
Opération 300, Hôtel de ville : -135 000 € (décalage travaux notamment sur la toiture)  
Opération 499, travaux groupes scolaires:+ 124 500 € (complément de crédits pour les travaux de chaufferie Bergier et d'accessibilité au groupe scolaire P.Frantz)  
Opération 599, travaux stades, gymnases et équipements sportifs : + 14 000 € (ajustements des crédits travaux au stade Beauregard)  
Opération 699, structures jeunesse : - 10 000 € (ajustement des crédits d'études pour les travaux de réhabilitation du CSCB)  
Opération 205, voirie : -80 000 € (virement opération 1100)  
Opération 1100, requalification du centre ville : + 100 000 €  
Chapitre 20, frais d'études : - 30 000 € (étude de programmation)  
Chapitre 21, achats de mobiliers : + 20 000 €  
Chapitre 204, subventions d'équipement versées au budget annexe de la Mouche : - 19 000 €

Il s'agit aussi de décalage de crédits en 2023 pour les deux autorisations de programme suivantes :

- Crédits de paiement 2022 pour l'opération 202101 « AP Réhabilitation centre social et culturel des Barolles » : - 400 000 €
- Crédits de paiement 2022 pour l'opération 202202 « Aménagement du parc Vallon des hôpitaux » : - 884 160 €
- o Chapitre 10, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : + 35 175,71 € (apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »).
- o Chapitre 040 « Opérations d'ordre de section à section » : + 1 400 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10.2021.112 du 7 octobre 2021 relative à la création d'une autorisation de programme portant sur la réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles ;

Vu la délibération n°03.2022.034 du 24 mars 2022 relative à la création d'une autorisation de programme pour l'aménagement du parc du Vallon des Hôpitaux ;

Vu la délibération n°03.2022.039 du 24 mars 2022 relative au budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°07.2022.114 du 7 juillet 2022 relative à la décision modificative n°1 - 2022 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 29 septembre 2022 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et des chapitres-opérations en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

**FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

	Exercice	2022		
	Étape	BP	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 035 000,00 €		
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 180 000,00 €		
	<b>Total : Ordre</b>	<b>2 215 000,00 €</b>		
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 300 486,00 €		402 790,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 140 000,00 €		475 000,00 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	531 300,00 €		24 430,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 258 209,00 €		-14 300,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	225 000,00 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 600,00 €	-50 000,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	10 000,00 €	50 000,00 €	2 080,00 €
	<b>Total : Réel</b>	<b>21 566 595,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>890 000,00 €</b>
	<b>Total : Dépenses</b>	<b>23 781 595,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>890 000,00 €</b>

**RECETTES**

	Exercice	2022		
	Étape	BP	DM n° 1	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00 €		1 400,00 €
	<b>Total : Ordre</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>1 400,00 €</b>
002	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE FONCT.	1 393 292,26 €		
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	167 200,00 €		126 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	1 027 450,00 €		- 22 650,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	18 142 261,74 €		53 820,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 584 784,00 €		662 550,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	401 407,00 €		1 400,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00 €		66 200,00 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00 €		1 280,00 €
	<b>Total : Réel</b>	<b>23 761 595,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>888 600,00 €</b>
	<b>Total : Recettes</b>	<b>23 781 595,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>890 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

	Exercice	2022		
		Étape	BP + DM n° 1	RAR
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €		
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	20 000,00 €		1 400,00 €
	<b>Total : Ordre</b>	<b>1 027 850,00 €</b>		<b>1 400,00 €</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 658 000,00 €		-15,71 €
10	DOTATIONS			35 175,71 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	320 683,57 €	207 164,50 €	-19 000, 00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 200,00 €	91 800,00 €	-30 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 690,00 €	3 418,01 €	20 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00 €		
4541	Travaux effectués d'office	110 000,00 €		
202101	AP RÉHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	800 000,00 €		-400 000,00 €
202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	150 000,00 €		
202201	AP VEGETALISATION COURS ÉCOLES	67 000,00 €		
202202	AP AMÉNAGEMENT DU VALLON	884 160,00 €		-884 160,00 €
1000	PARC AUTOMOBILE	85 000,00 €	82 618,12 €	
1001	PARC INFORMATIQUE	283 716,02 €	72 722,71 €	
1002	ELECTROMÉNAGER	37 700,00 €		
104	ESPACES VERTS	162 500,00 €	40 729,48 €	
106	PROJET NATURE	78 000,00 €	29 706,00 €	
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	25 000,00 €		100 000,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	365 500,00 €	480 988,33 €	-80 000,00 €
210	RÉSERVES FONCIÈRES	120 000,00 €	159 000,00 €	-20 000,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	191 600,00 €	720,00 €	21 000,00 €
300	HÔTEL DE VILLE	213 000,00 €	50 611,24 €	-135 000,00 €
304	RÉHABILITATION CIMETIÈRE	9 000,00 €		
307	TOUS BÂTIMENTS	783 000,00 €	191 812,55 €	
399	PATRIMOINE	162 000,00 €	20 659,60 €	
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	564 200,00 €	41 693,67 €	124 500,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	672 780,00 €	112 424,14 €	14 000,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	82 600,00 €	128 711,01 €	-10 000,00 €
700	ESPACE CULTUREL		1 741,61 €	
701	MEDIATHEQUE	37 600,00 €	2 320,80 €	
899	TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	117 700,00 €	3 088,64 €	
	<b>Total : Réel</b>	<b>8 137 629,59 €</b>	<b>1 721 930,41 €</b>	<b>-1 263 500,00 €</b>
	<b>Total : Dépenses</b>	<b>9 165 479,59 €</b>	<b>1 721 930,41 €</b>	<b>- 1 262 100,00 €</b>

## RECETTES

	Exercice	2022		
	Étape	BP + DM n° 1	RAR	DM n° 2
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 035 000,00 €		
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 180 000,00 €		
	<b>Total : Ordre</b>	<b>3 222 850,00 €</b>		
001	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE INVT.	3 858 750,40 €		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	320 000,00 €		-49 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	282 998,55 €	51 073,00 €	-68,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	242 700,00 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 252 532,00 €		-1 542 532,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00 €		
4542	Travaux effectués d'office	110 000,00 €		
202101	AP RÉHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	292 500,00 €		204 940,00 €
202201	AP VEGETALISATION COURS ÉCOLES	12 000,00 €		-12 000,00 €
1001	PARC INFORMATIQUE		27 489,00 €	
106	PROJET NATURE	78 000,00 €	17 542,05 €	
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	30 000,00 €		
218	VIDÉOPROTECTION	34 000,00 €	17 928,00 €	-27 240,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	0,00 €		72 330,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €		
699	STRUCTURES JEUNESSE		8 687,00 €	
899	TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	23 360,00 €		91 470,00 €
	<b>Total : Réel</b>	<b>7 541 840,95 €</b>	<b>122 719,05 €</b>	<b>- 1 262 100,00 €</b>
	<b>Total : Recettes</b>	<b>10 764 690,95 €</b>	<b>122 719,05 €</b>	<b>- 1 262 100,00 €</b>

- **APPROUVER** la modification de l'échéancier des crédits de paiement 2022 pour l'autorisation de programme 202101 - Réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles comme suit :

N° et libellé de l'opération	Millésime	Montant initial de l'AP	Montant de la révision de l'AP	Montant de l'AP après révision	CP 2022 ajusté	CP 2023	CP années suivantes
202101- Réhabilitation du Centre social et culturel des Barolles	2021	2 100 000 €	240 000 €	2 340 000 €	400 000 €	1 375 000 €	565 000 €

- **APPROUVER** la modification de l'échéancier des crédits de paiement 2022 pour l'autorisation de programme 202202 - Aménagement du Vallon comme suit :

N° et libellé de l'opération	Millésime	Montant de l'AP	CP 2022 ajusté	CP 2023	CP années suivantes
202202- Aménagement du Vallon	2022	4 660 000,00 €	0,00 €	884 160,00 €	3 775 840,00 €

- **ARRÊTER** les modifications des subventions de fonctionnement d'équilibre 2022 du budget principal comme suit :
  - o au budget annexe de La Mouche à un montant maximum de 784 575 € ;
  - o au CCAS à un montant maximum de 427 382,91 € ;
  - o à la résidence Autonomie Le Colombier à un montant maximum de 190 590,62 € ;
- **ARRÊTER** les modifications de la subvention d'équipement d'équilibre 2022 du budget principal comme suit :
  - o au budget annexe de La Mouche à un montant maximum de 162 321,60 €.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire,  
**Camille EL-BATAL**

La Maire,  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--